



Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

📅 Dernière mise à jour des données de ce texte : 09 août 2021

NOR : SSAZ2123898D

JORF n°0183 du 8 août 2021

Version en vigueur au 22 septembre 2021

Le Premier ministre,
Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-15 et L. 3131-17 ;
Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, ensemble la décision n° 2021-824 DC du 5 août 2021 du Conseil constitutionnel ;
Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu le décret n° 2021-901 du 6 juillet 2021 modifié relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Convertisseur de certificats » ;
Vu l'avis du comité de scientifiques prévu à l'article L. 3131-19 du code de la santé publique en date du 5 août 2021 ;
Vu la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2021-097 du 6 août 2021 portant avis sur un projet de décret modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire et le décret n° 2021-901 du 6 juillet 2021 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Convertisseur de certificats » ;
Vu l'avis de la Haute Autorité de santé en date du 4 août 2021 relatif aux contre-indications à la vaccination contre la covid-19 ;
Vu l'avis de la Haute Autorité de la santé en date du 6 août 2021 relatif à l'intégration des autotests de détection antigénique supervisés parmi les preuves justifiant l'absence de contamination par le virus SARS-CoV-2 dans le cadre du passe sanitaire et à l'extension de la durée de validité des résultats négatifs d'un examen de dépistage de virologique,
Décrète :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes

- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - Annexe (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - Chapitre 7 : Accès à certains établissements, l... (V)
- Crée Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - Titre 5 bis : VACCINATION OBLIGATOIRE (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. (M)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 2-2 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 2-3 (V)
- Crée Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 2-4 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 23-5 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 27 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 31 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 37 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 39 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 4-2 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 40 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 42 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 45 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 47 (V)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 47-1 (M)
- Modifie Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 48 (V)
- Crée Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 48-1 (M)
- Crée Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 49-1 (V)
- Crée Décret n°2021-699 du 1er juin 2021 - art. 49-2 (V)

Article 2

Les dispositions du présent décret sont applicables aux collectivités de l'article 74 de la Constitution et à la Nouvelle-Calédonie dans les mêmes conditions que les dispositions du décret du 1er juin 2021 susvisé qu'elles modifient.

Article 3

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, le ministre de l'intérieur, le ministre des outre-mer et le ministre des solidarités et de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 août 2021.

Jean Castex
Par le Premier ministre :

Le ministre des solidarités et de la santé,
Olivier Véran

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Bruno Le Maire

Le ministre de l'intérieur,
Gérald Darmanin

Le ministre des outre-mer,
Sébastien Lecornu